



Procès-Verbal de la réunion du comité de la caisse des écoles du 2 mars 2026

Faute de quorum, le comité de la Caisse des Ecoles n'a pu valablement délibérer le 24 février 2026. Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité de la Caisse des Ecoles a été de nouveau convoqué pour le lundi 2 mars 2026 à dix-sept heures.

L'An deux mille vingt-six, le deux mars à dix-sept heures, le Comité de la Caisse des Ecoles de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire de la Ville et Président de la Caisse des Ecoles, à l'Hôtel de Ville.

Membres à voix délibératives présents :

Monsieur **GEBAUER**, Président de la Caisse des Ecoles

Madame **CABRERA**, Madame **TOURBEZ**, représentantes du Conseil Municipal

Monsieur **GENOT**, représentant du Préfet,

Membre à voix délibérative ayant donné pouvoir :

Madame **LE MILLOUR** a donné pouvoir à Madame **CABRERA**

Membres à voix délibératives absents excusés :

Madame **FERNANDES**, représentante des parents d'élèves,

Madame **FERREIRA**, représentante des parents d'élèves,

Monsieur **ANES**, représentant des parents d'élèves,

Monsieur **RAVET**, inspecteur de l'éducation nationale,

Membre à voix consultative présent :

Madame **LE BIAN**, responsable du pôle éducation

Membres à voix consultative absents :

Madame **FONCKE**, directrice du groupe scolaire Simone Veil

Monsieur **HOLWEG**, directeur du groupe scolaire Samuel Paty

Monsieur **DESFOSSÉS**, directeur du groupe scolaire Arnaud Beltrame

Date de convocation : 25 février 2026

Membres à voix délibérative en exercice : 9

Membres à voix délibérative présents : 3, 4 (pour les points 2 et 3)

Nombre de votants : 4, 5 (pour les points 2 et 3)

- Secrétaire de séance : Madame CABRERA

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles du 3 février 2026, à l'unanimité.

1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2025

Délibération n° 5.03.2026

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte financier unique du Président de la Caisse des Ecoles est débattu, le comité élit son Président. La présidence de la Caisse des Ecoles pour le compte administratif était tenue par le doyen d'âge.

Dans ce cas, le Maire, Président de la Caisse des Ecoles peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

C'est Monsieur **GENOT**, doyen d'âge qui a pris la présidence de la Caisse des Ecoles.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0,00	41 057,12	41 057,12
	Recettes réalisées	0,00	40 813,79	40 813,79
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00	51 640,00	51 640,00
	Dépenses réalisées	0,00	47 030,56	47 030,56
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	- 6 216,77	- 6 216,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	10 582,88	10 582,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0,00	4 366,11	4 366,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0,00	4 366,11	4 366,11

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** le Compte Financier Unique « Caisse des Ecoles » de l'exercice 2025
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le résultat de fonctionnement en excédent de clôture pour l'exercice 2025 est de 4 366,11 €.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **AFFECTE** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 4 366,11 €
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.

3. Adoption du budget primitif – exercice 2026**Délibération n° 7.03.2026**

Lors de la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles du 3 février 2026, sur les orientations budgétaires pour la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2026, il avait été proposé de :

- maintenir à 3 € par élèves, les récompenses pour le passage de Grande Section en Primaire (cahier + 4 stylos),
- maintenir les livres « récompenses » pour le passage de CM1 en CM2 et de CM2 en 6^{ème}, à 2 € le livre,
- maintenir le montant des fournitures scolaires à 39 € par élèves,
- maintenir le montant par élèves pour les sorties scolaires à 10 €,
- maintenir à 2€ par élèves le sachet de chocolat pour les fêtes de Pâques,
- maintenir le montant alloué à la sortie « théâtre pour les CM2 »,
- diminuer le montant pour les chocolats de Noël qui sont offerts aux élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux animateurs et au personnel de restauration et le fixer à 3,5 € au lieu de 4 €,
- maintenir le montant par élèves (maternel et primaire) pour les jeux, gadgets et jouets qui seront offert à Noël de le fixer à 9 €,
- maintenir le guide de la rentrée en 6^{ème} (ouvrage réalisé par des élèves de 6^{ème}),
- diminuer le montant alloué aux charges de personnel et de le fixer à 1 450 € au lieu de 1 630 €.

Lors du débat, il avait été évoqué la suppression des chocolats de Pâques pour les élèves des trois groupes scolaires, dans la mesure où la Municipalité organise une chasse aux œufs. Toutefois, lors de cette même séance, le Comité de la Caisse des Ecoles a voté à l'unanimité, la commande de 600 sachets de chocolats pour Pâques.

Lors du débat, il a également été évoqué la suppression des chocolats de Noël ou celle des jeux, jouets ou gadgets à Noël afin d'augmenter le montant alloué aux sorties pour les écoles et celui des fournitures scolaires.

Les jeux pour les élèves de primaires offerts à Noël et la sortie au théâtre pour les élèves entrant en 6^{ème} ont été supprimés, afin d'augmenter le montant alloué aux sorties scolaires et aux fournitures scolaires. Quant aux livres sur l'instruction civique, ils seront offerts à Noël aux élèves de primaire (1 livre par niveau de classe).

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **VOTE** au niveau du chapitre,
- ⇒ **APPROUVE** le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 49 950 €
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.



BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES - 2026

RECETTES					
ARTICLE	DESIGNATION	DETAILS	BP 2025	REALISE	PROPOSITION 2026
002	Excédent reporté		10 582,88 €	10 582,88 €	4 366,11 €
20/7474	Subvention Commune		36 181,00 €	36 181,00 €	39 500,00 €
212/7474	Subvention Vaudherland	primaire	2 589,65 €	2 589,65 €	1 578,33 €
211/7474	Subvention Vaudherland	maternelle	1 507,06 €	1 507,06 €	3 827,10 €
20/74784	Participation CCAS et Caisse des écoles	dons et cotisations à la CDE	779,41 €	835,00 €	678,46 €
20/75888	Autres produits divers de gestion courante		- €	0,28 €	
TOTAL			61 640,00 €	61 396,87 €	49 950,00 €

DEPENSES					
ARTICLES	LIBELLES ET SERVICES	DETAILS	BP 2025	REALISE	PROPOSITION 2026
CHAPITRE 011			49 999,45 €	43 420,56 €	46 494,91 €
charges à caractère général					
20/60623	fournitures non stockées - alimentation	chocolats de Pâques		1 170,00 €	0,00 €
20/60628	fournitures non stockées - autres fournitures non stockées	divers matériels, produits pharmacie, consommables	1 100,00 €	0,00 €	
20/60632	fournitures non stockées - fournitures de petit équipement	3 écoles	300,00 €		150,00 €
20/6064	fournitures non stockées - fournitures administratives	ramettes de papier		1 043,06 €	1 100,00 €
20/6065	fournitures non stockées - livres, disques, cassettes		2 609,45 €	2 208,70 €	2 840,41 €
	4€ par élèves	Passage CM2 en 6ème (2 livres)	320,00 €		
	6€ par élèves	Passage CM1 en CM2 (3 livres)	330,00 €		
	3€ par élèves	Passage GS en Primaire (1 cahier + 4 stylos)	210,00 €		219,00 €
		Le guide de la rentrée en 6ème	1 349,45 €		1 041,41 €
	1 livre différent par niveau de classe en primaire (2€ le livr	1 livre sur l'instruction civique à Noël			1 180,00 €
		Bibliothèques des écoles	400,00 €		400,00 €
20/60668	Fournitures non stockées - autres produits pharmaceutiques	Pharmacie	0,00 €	98,05 €	100,00 €
20/6067	fournitures non stockées - fournitures scolaires		22 425,00 €	21 705,59 €	23 320,00 €
	40 € par élèves	Groupe scolaire A. Beltrame (391 élèves année N-1)	6 825,00 €		6 600,00 €
	40 € par élèves	Groupe scolaire S. Veil (391 élèves année N-1)	6 825,00 €		7 200,00 €
	40 € par élèves	Groupe scolaire S. Paty (391 élèves année N-1)	8 775,00 €		9 520,00 €
20/6069	Fournitures non stockées - autres matières et fournitures		780,00 €	- €	780,00 €
		fournitures éducatrices / RASED (160 € / écoles)			480,00 €
		fournitures pour cours alphabétisation (100 € / écoles)			300,00 €
20/6182	Documentation générale et technique		300,00 €	285,00 €	300,00 €
20/6188	autres frais divers	projets pédagogiques	2 500,00 €		- €
		Groupe scolaire Arnaud Beltrame	1 500,00 €		
		Groupe scolaire Simone Veil			
		Groupe scolaire Samuel Paty	650,00 €		
		Projets pédagogiques divers	340,00 €		

20/6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		200,00 €	110,00 €	110,00 €
20/6232	Fêtes et cérémonies		9 035,00 €	7 866,82 €	9 632,50 €
	3,50 € par élèves	Chocolat de Noël (4€ par personnes année N-1)	2 600,00 €		2 362,50 €
	9 € par élèves (classes de maternelle)	Jouets, jeux, gadgets pour Noël (9 € année N-1)	5 265,00 €		2 070,00 €
		Spectacle de Noël			4 000,00 €
	2 € par élèves	Chocolat de Pâques	1 170,00 €		1 200,00 €
20/6288	Autres services extérieurs	sorties des écoles + passage en 6ème	10 750,00 €	8 933,34 €	8 162,00 €
	14 € par élèves	Groupe scolaire A. Beltrame (10 €/élèves année N-1)	1 750,00 €		2 310,00 €
	14 € par élèves	Groupe scolaire S. Veil (10 €/élèves année N-1)	1 750,00 €		2 520,00 €
	14 € par élèves	Groupe scolaire S. Paty (10 €/élèves année N-1)	2 250,00 €		3 332,00 €
	suppression de la sortie théâtre	Sortie théâtre (passage en 6ème)	1 000,00 €		
		Spectacle de Noël	4 000,00 €		- €
CHAPITRE 012			1 630,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €
20/64118	Personnel titulaire - autres indemnités		1 630,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €
CHAPITRE 65			5,55 €	2 160,00 €	2 000,00 €
20/6541	Charges diverses		5,55 €		
20/65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	Projets pédagogiques		2 160,00 €	2 000,00 €
		Groupe scolaire Arnaud Beltrame			1 500,00 €
		Groupe scolaire Simone Veil			375,00 €
		Groupe scolaire Samuel Paty			
		Projets pédagogiques divers			125,00 €
CHAPITRE 67			5,00 €	0,00 €	5,09 €
673	Titres annulés	charges exceptionnelles			
TOTAL			51 640,00 €	47 030,56 €	49 950,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles s'est achevée à 17H25

ACCORD POUR DIFFUSION

Le Thillay, le 2 mars 2026

La Secrétaire de Séance

Valérie CABRERA

Le Thillay, le 2 mars 2026

Le Président de la Caisse des Ecoles

Patrice GEBAUER